



Ville de Tournai

Formulaire de demande d'un accord de principe du collège communal portant sur des travaux projetés visant l'obtention d'une prime « Devanture commerciale - Embellissement »

Je soussigné(e)	<input type="text"/>	né(e) le	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
domicilié(e) à	<input type="text"/>	CP	<input type="text"/>
rue	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
téléphone	<input type="text"/>		

sollicite un accord de principe du collège communal portant sur des travaux projetés visant l'obtention d'une prime « Devanture commerciale - Embellissement »

pour un bien situé à 7500 TOURNAI

rue / place	<input type="text"/>	N°	<input type="text"/>
-------------	----------------------	----	----------------------

Je joins à la présente les justificatifs suivants :

- un descriptif précis de tous les travaux envisagés ;
- en cas de modifications de la situation existante, l'(les) élévation(s) représentant à minima les baies du premier étage et les accroches mitoyennes, le(s) plan(s) et coupe(s) - compris le profil des châssis et moulures - au 1/20e de la devanture commerciale. **Dans tous les cas, les dimensions précises de la devanture, en cm, doivent être renseignées ;**
- l'ensemble des matériaux, les finitions et les teintes RAL à mettre en œuvre au besoin accompagné de fiche(s) technique(s) ou de référence(s) ;
- le projet d'enseigne et de vitrophanie le cas échéant incluant le dispositif de mise en œuvre, les matériaux, les dimensions et les teintes, la typographie et l'éclairage ;
- la liste et les emplacements des équipements divers (banne solaire, boîtes aux lettres, porte-menu, grilles techniques, éclairages, ...) décrivant les matériaux, les dimensions, les finitions et les teintes au besoin accompagnée de fiche(s) technique(s) ou de référence(s) ;
- un reportage photographique en couleur comprenant 3 photos au minimum de la situation existante.

Fait à	<input type="text"/>	le	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
--------	----------------------	----	--

Signature	<input type="text"/>
-----------	----------------------

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION :
AGENT TRAITANT :

DOSSIER COMPLET : OUI / NON
N° DE DOSSIER :

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 14 avril 2016 adopté par le Parlement européen et d'application au 25 mai 2018 et à la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, la mise en œuvre du présent règlement nécessite le traitement des données aux fins d'assurer le traitement des demandes de primes.

La Ville de Tournai s'engage à traiter les données personnelles de manière sécurisée pour en assurer la confidentialité et l'intégrité, de n'y donner accès qu'aux personnes devant y avoir accès, et de limiter le traitement au strict nécessaire.

Les données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à d'autres parties, sauf dans le cas où la Ville de Tournai serait soumise à une obligation légale contraignante.

Les données seront conservées jusqu'à 15 ans après la clôture du projet RIV *S*.

Toute demande d'information complémentaire ou d'exercice des droits consacrés par le RGPD peuvent être adressés au DPO de la Ville de Tournai (rue Saint-Martin 52, 7500 TOURNAI - Email : dpo@tournai.be).

Le Citoyen, s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés, peut introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Tél. +32 (0)2 274 48 00 ou +32 (0)2 274 48 35 - contact@apd-gba.be).